

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit

Le dix décembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 27 novembre 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 23

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES : M. BOCENO Julien- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle

ABSENTS : Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS : M. BOCENO Julien à M. LORJOUX Laurent- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

Délibération n°2018D95 : Assainissement collectif- Surtaxe 2019

Après avoir rappelé les tarifs 2018 concernant la surtaxe du service d'assainissement collectif et présenté les programmes en cours et à venir, M. le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur les tarifs à appliquer aux usagers pour l'année 2019.

	Rappel tarifs H.T. 2018
Prime fixe	45,19 €
Tranche 1 (1à 30 m³)	1,66 € le m³
Tranche 2 (> 30 m³)	3,43 € le m³

M. le Maire précise que le bureau municipal propose de maintenir les tarifs en 2019.

L'assemblée est donc invitée à fixer les tarifs Hors Taxes 2019 relatifs à la surtaxe assainissement qui sera perçue par la Commune au vu des simulations ci-jointes.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu la délibération n°2017D119 du 4 décembre 2017 fixant les redevances d'assainissement pour 2018,
Considérant les besoins budgétaires,

Décide à l'unanimité le maintien des tarifs en 2019, ce qui donne les montants suivants :

	Tarifs HT 2019 de la commune
Prime fixe	45,19 €
Tranche 1 (1 à 30 m ³)	1,66 €/m ³
Tranche 2 (> à 30 m ³)	3,43 €/m ³

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien-
3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.